

MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA



N°08003-2024MIM/SG/DGM/DIR.FI.CC

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Le Directeur des Mines et de la Géologie atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

-Pierres industrielles et minerais (Brutes): vingt kilogrammes (20.00 kg) de Quartz fonte et d'Agate.

Soit au total général : vingt kilogrammes (20.00kg) de pierres ordinaires.

Objet du dossier de Déclaration N°0000003FICen date du 23-08-2024 ayant été soumises au contrôle et de conformité effectué par la DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA, suivant Procès-verbal N°08003-2024MIM/SG/DGM/DIR.FI.PVCC du 23-08-2024 sont conformes à la declaration souscrite par:

Monsieur, Madame DIAGNE Souleymane La Société SHOHAM

À Lot VE 7, 27 Rue Samuel Rahamefy Ambatonakanga antananarivo 101 et sont destinées à être exportées à l'adresse suivante:

DIAGNE Souleymane Villa Makouke Cesaire Morne Valette Sainte AAnne 97180 DESTINATION FINALE: guadeloupe

Le present certificat est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 23 août 2024